

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2407 27 décembre 2006

# SOMMAIRE

Aragon Lux, S.à r.l., Luxembourg	115527	Ets Kuhn Entreprise de Travaux Publics et Privés	
ArieRE1, S.à r.l., Luxembourg	115507	S.A., Luxembourg	115509
Berlage 1, S.à r.l., Luxembourg	115523	Ets Kuhn Entreprise de Travaux Publics et Privés	
Blu Investments S.A., Luxembourg	115535	S.A., Luxembourg	115510
Blu Investments S.A., Luxembourg	115536	Figupar S.A., Luxembourg	115532
Blue International S.A., Remich	115526	Gefirex Holding S.A., Wiltz	115532
Camozzi Investment S.A., Luxembourg	115531	Gefirex Holding S.A., Wiltz	115533
Camozzi Investment S.A., Luxembourg	115489	Gesint Holding S.A., Luxembourg	115526
Car Phone System S.A., Steinfort	115514	Helena Tech Invest Holding S.A., Luxembourg	115527
Cemex Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-		Hirschmann Electronics Holding S.A., Luxem-	
bourg	115505	bourg	115522
Cemex Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-		Hirschmann Electronics Holding S.A., Luxem-	
bourg	115507	bourg	115522
Day Time S.A., Luxembourg	115524	Lark Corporation S.A., Luxembourg	115525
Day Time S.A., Luxembourg	115525	LEI SPV II, S.à r.l., Luxembourg	115515
DHP Press S.A., Steinfort	115508	Lotharingie Ecologie, S.à r.l., Luxembourg	115534
DHP Press S.A., Steinfort	115523	Mensa S.A., Kleinbettingen	115490
DocM, S.à r.l., Luxembourg	115526	Navarez S.A.H., Luxembourg	115531
Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l., Ehnen	115522	Repco 18 S.A., Luxembourg	115510
Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l., Ehnen	115522	Repco 18 S.A., Luxembourg	115514
Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l., Ehnen	115524	SSCP Fibre Holding SCA, Luxembourg	115490
Domaine Viticole Häremillen, S.à r.l., Ehnen		<b>5</b> ,	115505
DSTI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg		<del>-</del>	115523
Energy Systems International S.A., Luxembourg.	115515	Titanic Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115526

# CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 65.811.

Distribution du dividende, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(126610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



### MENSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 34.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22 novembre 2006.

MENSA S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126466.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# SSCP FIBRE HOLDING SCA, Société en Commandite par Actions. Share capital: EUR 31,000.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 118.756.

In the year two thousand and six, on the fourth day of October

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of SSCP FIBRE HOLDING SCA, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, prenamed, on 18 July 2006, not yet published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 118.756.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Régis Galiotto, lawyer, residing in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

- I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, that the 31 (thirty-one) unlimited shares (the «Unlimited Shares») and the 3,069 (three thousand sixty-nine) limited shares (the «Limited Shares») (together the «Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

# Agenda:

- 1. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 232,000.- (two hundred and thirty-two thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to 263,000.- (two hundred and sixty-three thousand Euros) by creating and issuing 232 (two hundred and thirty-two) new Unlimited Shares of EUR 10.- (ten Euros) and 22,968 (twenty-two thousand nine hundred and sixty-eight) new Limited Shares of EUR 10.- (ten Euros) (together with the new Unlimited Shares the «New Shares») each having the same rights and obligations as the existing Shares to be subscribed and fully paid by contribution in cash.
- 2. Introduction of an authorised share capital of a minimum amount of EUR 26,037,000.- (twenty-six million thirty-seven thousand Euro).
- 3. Acknowledgement of the special report of the General Partner of the Company in respect of the creation of the authorised share capital (Article 32.3(5)).
- 4. Amendment of article 5 of the Company's articles of association (the «Articles») in order to reflect the share capital increase.
  - 5. Decision to amend and restate the Articles of the Company.
  - Miscellaneous

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

# First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase of the Company's share capital by an amount of EUR 232,000.- (two hundred and thirty-two thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) to 263,000.- (two hundred and sixty-three thousand Euros) by creating and issuing 232 (two hundred and thirty-two) new Unlimited Shares of EUR 10.- (ten Euros) and 22,968 (twenty-two thousand nine hundred and sixty-eight) new Limited shares of EUR 10.- (ten Euros) each having the same rights and obligations as the existing Shares to be subscribed and fully paid by contribution in cash.

# Subscription and payment

- SSCP FIBRE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and



Companies under number B.118.757, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 232 (two hundred and thirty-two) Unlimited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 2,320.- (two thousand three hundred and twenty Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 2,320.- (two thousand three hundred and twenty Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

- STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership established under the laws of England, having its registered office in 26 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA, Channel Islands, with registration number LP010597, represented by its General Partner STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS LIMITED, having its registered office in 26 New Street, St. Helier Jersey, JE23RA, Channel Islands, with registration number 83612, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 19,308 nineteen thousand three hundred and eight) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 193,080.- (one hundred and ninety-three thousand eighty Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 193,080.- (one hundred and ninety-three thousand eighty Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- Alberto Trondoli, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 1,500 (one thousand five hundred) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- Moreno Grassi, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 300 (three hundred) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 3,000.- (three thousand Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 3,000.- (three thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- 63 BR CHARITABLE TRUST having its registered office at THE BANK OF BERMUDA LIMITED, 6 Front Street, Hamilton, HM 11 POB HM20, Hamilton HM DX, Bermuda, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 1,200 (one thousand two hundred) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 12,000.- (twelve thousand Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,000.- (twelve thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- NAAIKOKS LTD, a company incorporated under the laws of British Virgin Island, having our registered office at 9 Colombus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 50 (fifty) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 500.- (five hundred Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 500.- (five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- Jakob Förschner, residing at 59 Cadogan Square, London SW1X 0HZ, UK, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 50 (fifty) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 500.- (five hundred Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 500.- (five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- MERLIN OFFSHORE LIMITED, having its registered office at MeesPierson Reads, P.O. Box 119, Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3HB, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 500 (five hundred) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 5,000.- (five thousand Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 5,000.- (five thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- Martin Calderbank, residing at 7 Bristol Gardens, Portsmouth Road, Putney Heath, London SW15 3TG, UK, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 50 (fifty) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 500.- (five hundred Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 500.- (five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;
- Emin Aleskerov, residing at 8 Edith Grove, London SW10 0NW, UK, here represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 10 (ten) Limited Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each for a total subscription price of EUR 100.- (one hundred Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 100.- (one hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

# Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to introduce an authorised share capital of a minimum amount of EUR 26,037,000.- (twenty-six million thirty-seven thousand Euro) to be used in order to issue securities (the «Convertible Securities») convertible into Limited Shares.



#### Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledges the special report of the General Partner of the Company in respect of the creation of the authorised share capital (Article 32.3(5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»)).

### Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5 of the Company's Articles of Association which shall read as follows:

**«5. Share capital.** The subscribed capital is fixed at two hundred and sixty-three thousand Euro (EUR 263,000.-), represented by of two hundred and sixty-three (263) shares of Unlimited Shareholders («actions de commandité», herein defined as «Unlimited Shares») and twenty-six thousand thirty-three (26,037) shares of Limited Shareholders («actions de commanditaire», herein defined as «Limited Shares»; together, with the Unlimited Shares, herein as the «Shares»), with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.»

# Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend and restate the Articles, which shall read as follows:

# Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a «Société en Commandite par Actions» governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the «Law») and by the present articles (the «Articles») is hereby formed under the name SSCP FIBRE HOLDING SCA (the «Company»).

# 2. Registered office.

- 2.1 The Registered Office of the Company is established in the City of Luxembourg. The General Partner is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office
- 2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

# 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»).
- 3.3 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.
  - 3.4 The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

- 3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.
  - 4. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.



### Chapter II. - Capital, Shares

### 5. Share capital.

- 5.1 The subscribed capital is fixed at two hundred and sixty-three thousand Euro (EUR 263,000.-), represented by of two hundred and sixty-three (263) shares of Unlimited Shareholders («actions de commandité», herein defined as «Unlimited Shares») and twenty-six thousand thirty-three (26,037) shares of Limited Shareholders («actions de commanditaire», herein defined as «Limited Shares»; together, with the Unlimited Shares, herein as the «Shares»), with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.
  - 5.2 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.
- 5.3 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 26,037,000.- (twenty-six million thirty-seven thousand Euros) to be used in order to issue securities (the «Convertible Securities») convertible into Limited Shares.
- 5.4 Until 4 October 2011, the General Partner is authorised to issue in one or several times, within the limits of the authorised capital as described here above, and in favour of the existing Shareholders or to any other person as approved by the General Partner, the Convertible Securities. The authorisation given to the General Partner may be renewed for a new period of maximum 5 (five) years by resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders
- 5.5 At any time in the future, the General Partner is authorised to proceed to the increase of the share capital of the Company by result of the conversion of the Convertible Securities into Limited Shares.
- 5.6 The General Partner is authorised to issue the new Limited Shares in one or several steps as it may determine from time to time in its discretion.
- 5.7 In particular, the General Partner may issue the new shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be established by the General Partner in its discretion in case nothing is provided for in this respect in the terms and conditions of the Convertible Securities.
- 5.8 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting the conversion election for the Convertible Securities. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of the new Limited Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney and the conversion election for the Convertible Securities.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the General Partner, the present article 5 shall be deemed to be amended accordingly.

# 6. Form of shares.

- 6.1 The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be in registered form. Shares under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.
- 6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.
  - 6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.
- 6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.
- 6.5 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

# 7. Transfer of shares.

- 7.1 The Unlimited Shares are freely transferable.
- 7.2 Any sale, transfer or assignment of Limited Shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason therefore decline to approve or register such transfer provided that, if the General Partner refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated or designated by it shall offer to acquire the Limited Shares to which the transfer relates or to cause the Company to acquire such Limited Shares at a price representing the market value, subject to any provisions of the Law. In the case of dispute between the parties on the price, the parties agree to appoint an expert to determine the price.
- 7.3 Notwithstanding Article 7.2, a sale and assignment or a transfer by STIRLING and its Affiliates (a «Transferor Investor») of its rights and obligations hereunder, its Limited Shares and/or its Convertible Securities, to one or more of its/their Affiliates (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the General Partner, provided that:
- 7.3.1 the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations of the Transferor Investor under any shareholder agreement that may be entered into between the Shareholders relating to its position as a subscriber for or holder of Limited Shares and/or Convertible Securities, as the case may be;
- 7.3.2 In the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Investor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Limited Shares and/or its Convertible Securities back to the Transferor Investor on the same terms and conditions as set out in this Article.

The General Partner approves a sale, assignment or transfer of Limited Shares by STIRLING and its Affiliates to a Transferee Affiliate as described in this Article at the time of such sale, assignment or transfer, in writing.



- 7.4 Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Shares or its Convertible Securities without the prior written consent of the General Partner.
- 7.5 Transfers of Limited Shares must be evidenced by way of notarial deed or private agreement and comply with the formalities set out in Article 1690 of the Luxembourg Civil Code (i.e. be notified to the Company or accepted by it), the Articles and any agreement that may be entered into between the Shareholders.

### 8. Drag along rights.

- 8.1 Each of STIRLING and/or its Affiliates (either (and together), the «Dragging Shareholder») shall be entitled to require all (but not less than all) the other Shareholders (the «Dragged Shareholders») to Transfer a proportional part (pro rata parte the Investments (or an interest therein) to be transferred by the Dragging Shareholder) of their Investments on the same terms as the Transfer by the Dragging Shareholder, if each of the following conditions are satisfied:
- (a) the Investment or any interest therein are proposed by the Dragging Shareholder to be transferred in compliance with the shareholders' agreement signed by amongst AEM S.p.A., the STIRLING and the Company;
  - (b) the consideration for the Investments to be transferred is in cash or in the form of liquid securities;
  - (c) a notice in writing (a «Drag Notice») has been issued to the Dragged Shareholders, specifying:
  - (i) the main terms of contemplated transaction;
  - (ii) the proposed date of Transfer; and
- (iii) the name of the proposed transferee(s) of the Investments (or an interest therein) and the person controlling the transferee(s).
- 8.2 The Drag Notice shall be irrevocable but will lapse if the Dragging Shareholder's Investments (or an interest therein) are not sold within 90 (ninety) days after the date the Drag Notice is served, unless an extension to the Drag Notice is served within this 90-day period. Any such extension of this 90-day period shall not exceed 60 (sixty) days.
- 8.3 If a Dragged Shareholder fails to offer and make available its Investments to the proposed transferee(s) within a period of 15 (fifteen) days of the proposed date set out in the Drag Notice (or any other date specified in writing by the Dragging Shareholders to the Dragged Shareholders), then the Company shall have the power and the duty to fulfil the obligations for and on behalf of the Dragged Shareholder. For this purpose the Shareholders grant an unconditional and irrevocable power of attorney to the Company to act on behalf of the Dragged Shareholder and Transfer the Investments of the Dragged Shareholder to the proposed transferee(s). The General Partner shall register the Transfer in the share register of the Company after which the validity of such Transfer(s) shall not be questioned by any person.
- 8.4 The restrictions on Transfer as set out in Article 7.2 shall not apply to any Transfer of Investments pursuant to a Drag Notice.

# 9. Tag along rights.

- 9.1 If STIRLING and/or its Affiliates (as the case may be) (the «Tagged Shareholder») intend to Transfer all or part of their Investment to one or more parties that are not Affiliates, the other Shareholders (the «Tagging Shareholders») shall in respect of each Investment be entitled to Transfer a proportional part of their respective Investment on substantially the same terms as the Transfer by the Tagged Shareholder (the «Tag Along Rights»).
  - 9.2 The Tagged Shareholder shall give notice in writing (a «Tag Notice») to the Tagging Shareholders, specifying:
  - (a) the (part of) the Investment which it intends to Transfer (the «Relevant Investment»);
- (b) the name(s) of the proposed transferee(s) of the Relevant Investment and any person controlling the transferee(s); and
  - (c) the terms of the Transfer.
- 9.3 Any Tagging Shareholder who wishes to dispose of a pro rata parte of its Investment on substantially the same terms as specified in the Tag Notice shall within 10 (ten) Business Days of the date of the Tag Notice notify the Tagged Shareholder in writing
  - 9.4 The Tagged Shareholder shall not dispose of the Relevant Investment unless it has:
- (a) given a Tag Notice in accordance with sub-article 9.2 not less than 20 (twenty) Business Days before the proposed disposal; and
- (b) procured, on the same terms as contained in the Tag Notice, the disposal of (at the discretion of the Tagging Shareholders) a pro rata parte of the Investment of all Tagging Shareholders who have given due notice under sub-article 9.2.
- 9.5 If the proposed Transfer of Shares or other Investments is not consummated within 90 days after the date of the Tag Notice, the Shares or other Investments proposed to be transferred may not be transferred unless this Article 9 is observed. No Transfer during the 90 day period may be made at terms more favourable to the Tagged Shareholder than those described in the Tag Notice.

# Chapter III. - Management and supervisory board

# 10. Management.

- 10.1 The Company shall be managed by SSCP FIBRE, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (herein referred to as the «General Partner»), not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity of Unlimited Shareholder of the Company.
  - 10.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 16 of the Articles.
  - 10.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with the Company.
- **11. Powers of the general partner.** The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.



**12. Representation.** The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

# 13. Delegation of powers.

- 13.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company.
- 13.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

### 14. Revocation.

- 14.1 The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Company in any event except for material breach of the Articles, gross negligence or wilful misconduct.
- 14.2 The removal of the General Partner for material breach of the Articles, gross negligence or wilful misconduct may only be decided by a majority of seventy five per cent (75%) of the Shareholders.

### 15. Liabilities.

- 15.1 The Unlimited Shareholder shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.
- 15.2 The Unlimited Shareholder shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Shareholders of the paid amounts on the Limited Shares.
- 15.3 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value paid for each Limited Share they hold in the Company.

### 16. Supervisory board.

- 16.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the General Meeting, for a period not exceeding six years (the «Supervisory Board»).
- 16.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.
- 16.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.
- 16.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.
- 16.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

# Chapter IV. - General meeting of shareholders

- 17. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.
- **18. Matters requiring consent of the general partner.** The following decision cannot be taken by the Shareholders, without the prior written consent of the General Partner:
- any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;
- any decision of the Shareholders relating to the alteration of the Articles of the Company (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);
  - any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
  - any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
  - any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;
- any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the General Partner as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

### 19. Annual general meeting.

- 19.1 The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the third Friday of May, at 4.00. P.M., and for the first time in 2007.
- 19.2 The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the notice for convocations and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the law.



### 20. Convening notice and vote.

- 20.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.
- 20.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented.
- 20.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented. For the avoidance of doubt, the above quorum and majority requirements are applicable in case of issue of new Shares and/or Convertible Securities not already covered by Article 5.2.
- 20.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

# 21. Attendance, representation.

- 21.1 Any Share, being Unlimited Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.
- 21.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories. The issues of new Shares shall not be considered as amendments to these Articles, requiring a vote for each category of Shares.
- 21.3 A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or email.
- 21.4 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

# Chapter V. - Business year, Distribution of profits

#### 22. Business year.

- 22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2006.
- 22.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents

# 23. Distribution of profits.

- 23.1 The annual net profit shall be allocated as follows:
- 23.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 23.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 23.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders, subject to Article 18.
- 23.3 To the extent that funds or assets are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and in accordance with the Articles, the Shareholders agree that the General Partner may in its sole discretion propose that such available funds or assets for remittance be distributed in cash or in kind to the Shareholders pro rata to the number of Shares held by them, either (i) by virtue of the rights attached to their Shares as dividends or distributions of share premium or other reserves, if any, or repayment of capital by virtue of a share redemption or a capital reduction, provided that the General Partner may only propose paying a dividend or distribution on the Shares if at the same time proportionate payment is made to the holders of the Convertible Securities.
- 23.4 In the event of any liquidation or winding up of the Company and to the extent legally permissible, it is intended that, save to the extent the Shareholders may agree otherwise, the proceeds of the liquidation be applied to instruments issued by the Company as follows:
- 23.4.1 firstly, all debt instruments, issued by the Company shall be fully repaid in order of priority specified in such instruments (failing which, pari passu) and pari passu between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest;
- 23.4.2 secondly, all Convertible Securities issued by the Company, shall be fully repaid pari passu between such certificates and in accordance with their terms and pari passu between the holders of a particular issue of certificates, including in each case all accrued but unpaid yield;
- 23.4.3 thirdly, all Shares issued by the Company shall be fully repaid pari passu and pro rata to their shareholding thereof between the holders of such Shares and then any share premium or payment to capital reserves made by a Shareholder in the Company in respect of a Share shall be returned pari passu and pro rata to its shareholding thereof to that Shareholder as the case may be.
  - 23.5 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.



### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

# 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 Subject to Article 18 of the Articles, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

24.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

24.3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.

# Chapter VIII. - Applicable law

25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

# 26. Definitions.

«Affiliate» shall mean any entity or company which is controlled by the General Partner or the relevant Limited Partner or any other entity or company which controls the General Partner or the relevant Limited Partner or any other entity or company controlled by the same entity or company which controls the General Partner or the relevant Limited Partner. A person shall be deemed to control an entity or company of which he, she or it:

- (1) has the ability to cast more than 50% of the maximum number of votes that may be cast at the general meeting or;
- (2) has the ability to appoint/remove a majority of directors or of other equivalent officers of the company or;
- (3) has the ability to give directions with respect to operating and financial practices of the company with which directors or other equivalent officers of the company are obliged to comply.

«Business Day» means any day that is not a Saturday, a Sunday or an official public holiday in United Kingdom, in Grand-Duchy of Luxembourg and in Italy and on which banks in United Kingdom, in Grand-Duchy of Luxembourg and Italy are open for the transaction of commercial business.

«Investment» shall mean, for each Limited Partner, the aggregate investment at such time of the Limited Partner in the Company comprising (i) the share capital subscribed in the Company and (ii) the Convertible Securities.

«STIRLING» Means STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV LIMITED PARTNERSHIP

«Transfer» refers to and signifies all direct and indirect transfers between persons, with or without consideration, by whatever method that may be used (in particular the sale, contribution, donation, exchange, merger and division) of all or part of the Shares.

# Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP FIBRE HOLDING SCA, une société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire pré-nommé, en date du 18 juillet 2006, pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B.118.756.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaire présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les associés et le notaire resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence, que les 31 (trente et une) actions de commandité (les «Actions de Commandité») et les 3.069 (trois mille soixante-neuf) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à cette réunion. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



### Ordre du jour:

- 1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 232.000,- (deux cent trente-deux mille euros), de manière à porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 263.000,- (deux cent soixante-trois mille euros) par la création et l'émission de 232 (deux cent trente-deux) nouvelles Actions de Commandité d'une valeur de EUR 10,- (dix Euros) chacune et de 22.968 (vingt-deux mille neuf cent soixante-huit) nouvelles Actions de Commanditaire d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune (ensemble avec les nouvelles Actions de Commanditaire, les «Nouvelles Actions»), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes, à être souscrites et intégralement libérées par des apports en numéraire.
- 2. Introduction d'un capital autorisé d'un montant minimum de EUR 26.037.000,- (vingt-six millions trente-sept mille euros).
- 3. Prise de connaissance du rapport spécial de l'Associé Commandité de la Société concernant la création d'un capital autorisé (Article 32.3(5)).
  - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5. Décision de modifier et d'adopter une version coordonnée des Statuts de la Société.
  - Divers.

Après approbation de l'ordre du jour précédente, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 232.000,- (deux cent trente-deux mille euros), de manière à porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 263.000,- (deux cent soixante-trois mille euros) par la création et l'émission de 232 (deux cent trente-deux) nouvelles Actions de Commandité d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune et de 22.968 (vingt-deux mille neuf cent soixante-huit) nouvelles Actions de Commanditaire d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune (ensemble avec les nouvelles Actions de Commanditaire, les «Nouvelles Actions»), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes, à être souscrites et intégralement libérées par des apports en numéraire.

# Souscription et paiement

- SSCP FIBRE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.118.757, ici représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 232 (deux cent trente-deux) nouvelles Actions de Commandité d'une valeur de EUR 10,- (dix euros) chacune, pour un prix total de souscription de EUR 2.320,- (deux mille trois cent vingt euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 2.320,- (deux mille trois cent vingt euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership constituée selon le droit d'Angleterre, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA, Channel Islands, immatriculée sous le numéro LP010597, représentée par son General Partner STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 26 New Street, St. Helier Jersey, JE23RA, Channel Islands, immatriculée sous le numéro 83612, ici représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 19.308 (dix-neuf mille trois cent huit) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 193.080,- (cent quatre-vingt treize mille quatre-vingt euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 193.080,- (cent quatre-vingt treize mille quatre-vingt euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- Alberto Trondoli, ici représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 1.500 (mille cinq cent) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 15.000,- (quinze mille euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 15.000,- (quinze mille euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- Moreno Grassi, ici représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 300 (trois cents) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 3.000,- (trois mille euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 3.000,- (trois mille euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- 63 BR CHARITABLE TRUST ayant son siège social à THE BANK OF BERMUDA LIMITED, 6 Front Street, Hamilton, HM 11 POB HM20, Hamilton HM DX, Bermuda, ici représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 1.200 (mille deux cents) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 12.000,- (douze mille euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 12.000,- (douze mille euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- NAAIKOKS LTD, une société constituée selon de droit de British Virgin Island, ayant son siège social à 9 Colombus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 50 (cinquante) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 500,- (cinq cents euros)



qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 500,- (cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

- Jakob Förschner, résidant à 59 Cadogan Square, London SW1X 0HZ, UK, ici représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (cinquante) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 500,- (cinq cents euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 500,- (cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- MERLIN OFFSHORE LIMITED, ayant son siège social à MeesPierson Reads, P.O. Box 119, Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3HB, ici représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 500 (cinq cents) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 5.000,- (cinq mille euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 5.000,- (cinq mille euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément:
- Martin Calderbank, résidant à 7 Bristol Gardens, Portsmouth Road, Putney Heath, London SW15 3TG, UK, ici représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (cinquante) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 500,- (cinq cents euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de 500,- (cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;
- Emin Aleskerov, résidant à 8 Edith Grove, London SW10 0NW, UK, ici représenté par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire 10 (dix) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour un prix total de souscription de EUR 100,- (cent euros) qui ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de EUR 100,- (cent euros) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve de ce fait ayant été régulièrement apportée au notaire qui le reconnaît expressément;

#### Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'introduire un capital autorisé d'un montant minimum d'un montant minimum de EUR 26.037.000,- (vingt-six millions trente-sept mille euros) qui sera utilisé pour émettre des titres (les «Titres Convertibles») convertibles en Actions de Commanditaire.

### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires déclare avoir pris connaissance rapport spécial de l'Associé Commandité de la Société concernant la création d'un capital autorisé (Article 32.3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la «Loi»).

# Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui, par conséquent, se lira comme suit:

**«5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-trois mille euros (EUR 263.000,-), divisé en deux cent soixante-trois (263) actions de commandité (ci-après, les «Actions de Commandité») et vingt-six mille trente-sept (26.037) actions de commanditaire (ci-après, les «Actions de Commanditaire» et ensemble avec les Actions de Commandité, les «Actions»), chacune d'une valeur nominale de dix (10,-) euros.»

# Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier et d'adopter une version coordonnée des Statuts de la Société, qui, par conséquent, se liront comme suit:

# Titre I. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions» régie par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts») sous la dénomination de SSCP FIBRE HOLDING SCA (la «Société»).

### 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant.

### 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou



d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

- 3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celuici soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»).
- 3.3 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.
  - 3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes:
- 3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- 3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

- 3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de Participation Financières.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

# Titre II. - Capital, Actions

# 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-trois mille euros (EUR 263.000,-), divisé en deux cent soixante-trois (263) actions de commandité (ci-après, les «Actions de Commandité») et vingt-six mille trente-sept (26.037) actions de commanditaire (ci-après, les «Actions de Commanditaire» et ensemble avec les Actions de Commandité, les «Actions»), chacune d'une valeur nominale de dix (10,-) euros.
  - 5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les conditions prévues par la loi.
- 5.3 La Société a un capital autorisé, non émis, d'un montant maximum de EUR 26.037.000,- (vingt-six millions trentesept mille euros) qui sera utilisé pour émettre des titres (les «Titres Convertibles») convertibles en Actions de Commanditaire.
- 5.4 Jusqu'au 4 octobre 2011, l'Associé Commandité est autorisé à émettre à une ou plusieurs reprises, dans les limites du capital autorisé décrit ci-dessus, les Titres Convertibles au profit des Actionnaires existants et de toute autre personne agréée par l'Associé Commandité. L'autorisation donnée à l'Associé Commandité peut être renouvelée pour une période de maximum cinq (5) années par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.
- 5.5 A tout moment dans l'avenir, l'Associé Commandité est autorisé à réaliser une augmentation du capital social de la Société à la suite de la conversion des Titres Convertibles en Actions de Commanditaire.
- 5.6 L'Associé Commandité est autorisé à émettre les nouvelles Actions de Commandité en une ou plusieurs reprises ainsi qu'il décide à tout moment dans sa discrétion.
- 5.7 En particulier, l'Associé Commandité peut émettre de nouvelles actions à condition de créer une prime d'émission dont le montant et la distribution seront fixés par l'Associé Commandité dans sa discrétion lorsque rien n'est prévu à cet égard dans les termes et conditions des Titres Convertibles.
- 5.8 L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne régulièrement autorisée les devoirs d'acceptation de l'élection de conversion pour les Titres Convertibles. L'Associé Commandité désigne la personne à qui une procuration sera donnée pour effectuer l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles Actions de Commanditaire par un acte notarié sur la base de tous les documents nécessaires prouvant le décision de l'Associé Commandité, la procuration cidessus et l'élection de conversion pour les Titres Convertibles.

Chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée par un acte notarial en vertu d'une décision de l'Associé Commandité, cet article 5 est considéré comme avoir été modifié en conséquence.

### 6. Forme d'actions.

- 6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont émises uniquement sous forme nominative. Les Actions sous forme nominative ne peuvent être échangées ou converties en Actions au porteur.
- 6.2 Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.



- 6.3 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.
- 6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.
- 6.5 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### 7. Transfert d'actions.

- 7.1 Toutes les Actions de Commandités peuvent être transférées librement.
- 7.2 Toute vente, transfert ou cession d'Actions de Commanditaire à des actionnaires existant ou à tout tiers nécessite l'accord préalable écrit du Gérant et le Gérant peut à sa seule discrétion et sans indication du motif de sa décision, approuver ou enregistrer le transfert pour autant que, si le Gérant refuse d'approuver ou d'enregistrer ce transfert, il s'assure que lui ou toute personne nommée ou désignée par lui offre d'acheter les Actions de Commanditaires concernées par le transfert proposé ou que la Société acquiert ces Actions de Commanditaires à un prix représentant la valeur de marché, sous réserve de toute disposition légale applicable. Si les parties ne parvenaient pas à un accord sur le prix, les parties se mettent d'accord pour nommer un expert chargé de déterminer le prix.
- 7.3 Nonobstant l'Article 7.2, une vente, cession ou transfert par Sterling et ses Sociétés Liées (un «Investisseur Cédant») de ses droits et obligations, ses Actions de Commanditaire et/ou Titres Convertibles, à une ou plusieurs Sociétés Liées (une «Société Liée Cessionnaire») doivent être approuvés par l'Associé Commandité, à conditions que:
- 7.3.1 La Société Liée Cessionnaire assume toutes les obligations incombant à ce moment-là à l'Investisseur Cédant en vertu de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre les Actionnaires concernant son rôle de souscripteur ou de détenteur d'Actions de Commanditaire et/ou des Titres Convertibles, selon le cas;
- 7.3.2 Au cas où la Société Liée Cessionnaire cesse d'être une Société Liée de l'Investisseur Cédant, la Société Liée Cessionnaire doit vendre, céder ou transférer telles Actions de Commanditaire et/ou Titres Convertibles à l'Investisseur Cédant selon les mêmes termes et conditions que ceux fixés par cet Article.

L'Associé Commandité doit approuver par écrit une vente, cession ou transfert par Sterling et ses Sociétés Liées à une Société Liée Cessionnaire ainsi que décrits par cet Article, au moment d'une telle vente, cession ou transfert.

- 7.4 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions ou les Titres Convertibles qu'il détient sans le consentement écrit préalable du Gérant.
- 7.5 Les transferts d'Actions de Commanditaires doivent être documentés par acte notarié ou par un accord sous seing privé et doivent être conformes aux exigences prévues à l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois (être notifiés à la Société ou être acceptés par celle-ci), ainsi qu'aux Statuts et à tout accord qui pourrait être conclu par les actionnaires

### 8. Droits drag along.

- 8.1 STIRLING et/ou chacune des ses Sociétés Liées (chacune et ensemble, l'«Actionnaire Dragging») ont le droit de demander à tous (sans exception) autres Actionnaires (les «Actionnaires Dragged») de Transférer une partie proportionnelle (pro rata parte des Investissements (ou un droit à ceux-ci) à être transférés par l'Actionnaire Dragging) de leurs Investissements dans les mêmes termes que le Transfert par le Dragging Shareholder, si chacune des conditions suivantes est remplie:
- (a) l'Actionnaire Dragging propose de transférer l'Investissement ou tout droit lié à celui-ci en conformité avec le pacte d'actionnaire signé entre AEM S.p.A., STIRLING et la Société;
  - (b) la contrepartie pour les Investissements qui seront transférés consiste en numéraire ou en titres liquides;
  - (c) une notification par écrit (la «Drag Notice») a été émise par les Actionnaires Dragged, mentionnant:
  - (i) les principaux termes de l'opération envisagée;
  - (ii) la date de Transfert proposée; et
- (iii) le nom du (des) cessionnaire(s) proposé(s) des Investissements (ou d'un droit lié à ceux-ci) et la personne contrôlant le(s) cédant(s).
- 8.2 La Drag Notice est irrévocable mais devient caduque si les Investissements (ou les droits liés à ceux-ci) de l'Actionnaire Dragging ne sont pas vendus dans un délai de 90 (quatre-vingt dix) jours après la date à laquelle la Drag Notice est notifiée, à moins qu'une extension de la Drag Notice est notifiée pendant ce délai de 90 jours. Toute extension du délai de 90 jours ne peut dépasser 60 (soixante) jours.
- 8.3 Si un Actionnaire Dragging n'offre pas et ne rend pas ses Investissements à la disposition du (des) cessionnaire(s) proposé(s) dans un délai de 15 (quinze) jours à partir de la date proposée fixée dans la Drag Notice (ou à toute date mentionnée par écrit par les Actionnaires Dragging aux Actionnaires Dragged), alors la Société a le droit et le devoir de remplir les obligations au nom et pour le compte de l'Actionnaire Dragged. Dans ce but, les Actionnaires donnent à la Société une procuration inconditionnelle et irrévocable d'agir au nom de l'Actionnaire Dragged et de Transférer les Investissements de l'Actionnaire Dragged au(x) cessionnaire(s) proposé(s). L'Associé Commandité doit enregistrer le transfert dans le registre d'actions de la Société, la validité de tel(s) Transfert(s) ne pouvant être remise en question par personne après cet acte.
- 8.4 Les restrictions au Transfert prévues à l'Article 7.2 ne s'appliquent pas au Transfert d'Investissements en conformité avec une Drag Notice.

# 9. Droits tag along.

9.1 Si Sterling et/ou ses Sociétés Liées, selon le cas (l'«Actionnaire Tagged») envisagent de Transférer tout ou partie de leur Investissement à une ou plusieurs parties qui ne sont pas des Sociétés Liées, les autres Actionnaires (les «Ac-



tionnaires Tagging») ont le droit, pour chaque Investissement, de Transférer une partie proportionnelle de leur Investissement respectif dans des termes substantiellement identiques aux termes du Transfert par l'Actionnaire Tagged (les «Droits Tag Along»).

- 9.2 L'Actionnaire Tagged doit notifier par écrit (la «Tag Notice») les Actionnaires Tagging, mentionnant:
- (a) l'Investissement ou la partie de l'Investissement qu'il envisage Transférer (l'«Investissement Relevant»);
- (b) le(s) nom(s) du (des) cessionnaire(s) proposés(s) de l'Investissement Relevant et toute personne contrôlant le(s) cessionnaire(s); et
  - (c) les termes du Transfert.
- 9.3 Tout Actionnaire Tagging qui souhaite aliéner une pro rata parte de son Investissement dans des termes substantiellement identiques à ceux mentionnés dans la Tag Notice doit notifier l'Actionnaire Tagged par écrit dans un délai de 10 (dix) jours ouvrables à partir de la date de la Tag Notice.
  - 9.4 L'Actionnaire Tagged ne doit pas aliéner l'Investissement Relevant s'il n'a pas préalablement:
- (a) donné une Tag Notice en conformité avec l'Article 9.2 au moins 20 (vingt) jours ouvrables avant l'aliénation proposée; et
- (b) obtenu, dans les mêmes termes que ceux contenus dans la Tag Notice, l'aliénation (à la discrétion des Actionnaires Tagging) d'une pro rata parte de l'Investissement de tous les Actionnaires Tagging qui ont régulièrement notifié selon l'Article 9.2.
- 9.5 Si le Transfert Proposé d'Actions ou d'autres Investissements n'est pas réalisé dans un délai de 90 (quatre vingt) jours après la date de la Tag Notice, les Actions ou autres Investissement dont le transfert est proposé ne peuvent plus être transférés qu'en conformité avec l'Article 9. Nul Transfert pendant le délai de 90 jours ne peut avoir lieu dans des termes plus favorables à l'Actionnaire Tagged que ceux prévues dans la Tag Notice.

# Titre III. - Gérance et conseil de surveillance

#### 10. Gérance.

- 10.1 La Société sera gérée par SSCP FIBRE, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (dont mention est faite dans ce document comme étant le «Gérant») non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.
  - 10.2 Le Gérant pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 14 des Statuts.
  - 10.3 Le Gérant pourra également conclure pour la Société des contrats d'administration et de gestion.
- 11. Pouvoirs du gérant. Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de gérant de la Société.
- 12. Représentation de la société. La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, représentée par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux Statuts du Gérant, ou par la signature individuelle de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le Gérant.

# 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Gérant peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci.
  - 13.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant.

### 14. Revocation.

- 14.1 Le Gérant ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société que pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire.
- 14.2 La révocation pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire pourra seulement être décidée par une majorité des trois quarts des Actionnaires.

### 15. Responsabilités.

- 15.1 Le Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.
- 15.2 Le Commandité n'est cependant pas tenu envers les Commanditaires au remboursement des montants payés sur les Actions de Commanditaires.
- 15.3 Les Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ne seront tenus que de leurs mises dans la Société.

# 16. Conseil de surveillance.

- 16.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum (le «Conseil de Surveillance»).
- 16.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeurs aient été nommés.
- 16.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de 6 an à partir de la date de sa nomination.
- 16.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.
- 16.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur les points que le Gérant déterminera.



# Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

- 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant en vertu des Statuts ou de la Loi.
- 18. Matières demandant le consentement du gérant. Les décisions suivantes ne peuvent être prises par les Actionnaires sans le consentement préalable et écrit du Gérant:
- Toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la déclaration de faillite, le moratoire, la gestion contrôlée, la liquidation en cas de perte pour la moitié ou les trois quarts du capital social, insolvabilité ou toute procédure similaire ou semblable ou toute procédure ayant un effet similaire ou semblable en vertu d'une quelconque loi applicable;
- Toute décision des Actionnaires concernant la modification des Statuts de la Société (incluant toute décision pour étendre ou modifier l'autorisation relative au capital autorisé);
  - Toute décision des Actionnaires concernant un quelconque changement dans la nature des activités de la Société;
- Toute décision des Actionnaires de fusion, consolidation ou toute transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou transfert de tout ou d'une partie substantielle des avoirs de la société;
- Toute décision des Actionnaires en relation avec la déclaration ou la distribution de dividendes ou autre paiement de profits distribuables par la Société;
  - Toute décision des Actionnaires sur la nomination ou la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance;
- Toute décision du Conseil de Surveillance en relation avec l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas dans une forme approuvée par le Gérant;
- Toute autre décision des Actionnaires qui pourraient avoir un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait d'une autre manière avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que définis par les Statuts ou sur la continuation de la Société.

# 19. Assemblée générale annuelle.

- 19.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16h00 heures et pour la première fois en 2007.
- 19.2 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

### 20. Avis de convocation et vote.

- 20.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée
- 20.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 20.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés. Le obligations de quorum et de majorité ci-dessous sont applicables en cas d'émission de nouvelles Actions et/ou de Titres convertibles qui ne seraient pas couverts par l'Article 5.2.
- 20.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

# 21. Présence et représentation.

- 21.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.
- 21.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles Actions ne seront point considérées comme des modifications des Statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'Actions.
- 21.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.
- 21.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

# Titre V. - Exercie social, Distribution des bénéfices

# 22. Exercice social.

22.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2006.



22.2 Le Gérant établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

### 23. Distribution des bénéfices.

- 23.1 Le bénéfice net de la Société sera réparti comme suit:
- 23.1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social;
- 23.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 23.2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de l'Article 16.
- 23.3 Dans la mesure où des fonds ou des actifs sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et en conformité avec la loi et les Statuts, les Actionnaires acceptent que l'Associé Commandité puisse dans sa seule discrétion proposer que de tels fonds ou actifs disponibles soient distribués en numéraire ou en nature aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions en tant que dividendes ou des distributions de prime d'émission ou d'autres réserves, s'il y en a, ou le remboursement du capital par un rachat du capital ou une réduction de capital, à condition que l'Actionnaire Commandité ne puisse proposer le paiement de dividendes ou d'une distribution aux Détenteurs d'Actions que si un paiement proportionnel est en même temps fait aux détenteurs de Titres Convertibles.
- 23.4 Dans l'hypothèse d'une liquidation ou faillite de la Société et dans la mesure permise par la loi, il est envisagé, sous réserve d'accord différent des Actionnaires, que le boni de liquidation soit appliqué aux instruments émis par la Société comme suit:
- 23.4.1 Premièrement, tous les instrument de dette émis par la Société doivent être intégralement payés (remboursés) dans l'ordre de priorité mentionnée dans de tels instruments (ou, à défaut, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'un instrument spécifique, y compris, dans chaque cas, tous les intérêts échus et non encore payés;
- 23.4.2 Deuxièmement, tous les Titres Convertibles émis par la Société doivent être intégralement payés (remboursés) pari passu entre tels certificats pour titres et en conformité avec leurs termes et pari passu entre les détenteurs d'un type particulier de certificat émis, y compris, dans chaque cas, tous les intérêts échus et non encore payés;
- 23.4.3 Troisièmement, toutes les Actions émises par la Société doivent être entièrement remboursées pari passu et au pro rata de leurs participations respectives aux détenteurs de telles Actions et par la suite toute prime d'émission ou réserve de capital créée par un Actionnaire dans la Société concernant une Action doit être remboursée pari passu et au pro rata de sa participation respective à l'Actionnaire en question, selon le cas.
- 23.5 L'Associé Commandité est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

# Titre VI. - Dissolution, Liquidation

### 24. Dissolution, Liquidation.

- 24.1 Sous réserve de l'article 16 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
- 24.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant, tout comme en cas de d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.
  - 24.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins du Gérant.

# Titre VII. - Loi applicable

**25.** Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi. du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, reprise ci-dessus comme la Loi.

### 26. Definitions.

«Investissement» signifie, pour tout Associé Commanditaire, l'investissement global de l'Associé Commanditaire dans la Société, comprenant (i) le capital souscrit dans la Société et (ii) les Titres Convertibles.

«Jour Ouvrable» signifie tout jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié officiel au Royaume-Uni, au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie et où les banques au Royaume-Uni, au Grand-Duché de Luxembourg et en Italie sont ouvertes pour des opérations commerciales.

«Société Liée» signifie toute entité ou société contrôlée par l'Associé Commandité ou par l'Associé Commanditaire concerné ou toute entité ou société qui contrôle l'Associé Commandité ou l'Associé Commanditaire concerné ou toute entité ou société contrôlée par la même entité ou société qui contrôle l'Associé Commandité ou l'Associé Commanditaire concerné. On considère qu'une personne contrôle une entité ou une société dans laquelle elle a:

- (1) le droit d'exprimer plus de 50% du nombre maximum de voix qui peuvent être exprimées à l'assemblée générale; ou
- (2) le droit de nommer/révoquer la majorité de directeurs ou d'autres dirigeants à fonction équivalente de la société; ou
- (3) le droit de donner des directives concernant les pratiques financières ou de fonctionnement de la société et les directeurs ou les autres dirigeants à fonction équivalente doivent se conformer à ces directives.
  - «STIRLING» signifie STIRLING SQUARE CAPITAL PARTNERS IV LIMITED PARTNERSHIP.



«Transfert» se réfère à et signifie tout transfert direct et indirect entre des personnes, gratuit ou onéreux, par tout moyen qui peut être utilisé (notamment la vente, l'apport, la donation, l'échange, la fusion et la scission) de tout ou parties des Actions.

#### Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 88, case 4. – Reçu 2.320 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

(126180.3/211/957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# SSCP FIBRE HOLDING SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 118.756.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44371 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126182.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Corporate capital: EUR 166,500,000.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 106.559.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of October at 14.30. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Maître Baudouin Mathieu, avocat, residing in Luxembourg

acting as attorney in fact of the Company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, (the «Company»),

pursuant to a resolution taken by the Board of Managers of the said Company on October 19, 2006,

a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act that:

- 1. The Company has been incorporated pursuant to deed received by the notary Metzler on March 2nd, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 668 dated July 7, 2005, page 32052. This deed was amended several times and for the last time by a deed received by the notary Metzler, on 13 April 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1273 dated on July 7, 2006.
- 2. The corporate capital of the Company is set at EUR 166,500,000.- (one hundred sixty six million five hundred thousand euros), represented by 1,665,000 (one million six hundred sixty five thousand) corporate units with a nominal value of EUR 100.- each.
- 3. According to article 5 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) represented by 5,000,000 (five million) corporate units of EUR 100.- (one hundred) each.
- 4. During its meeting dated October 19, 2006, the Board of Managers resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros) within the authorised corporate capital in order to bring it from its present amount of EUR 166,500,000.- (one hundred sixty six million five hundred thousand euros) to the new amount of EUR 166,820,000.- (one hundred sixty six million eight hundred and twenty thousand euros) by the issue of 3,200 (three thousand two hundred) new corporate units of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred) each.
- 5. During the same meeting, the Board of Managers accepted the subscription of all the 3,200 (two thousand five hundred) new corporate units of the Company by the company CEMEX ESPANA S.A., a company organized under the laws of Spain, with its registered office at Calle Hernández de Tejada n°1, Madrid 28027, Spain, sole member of the



Company, in consideration for a cash payment of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros) made to the Company.

- 6. It results from the above subscription and payment that the amount of EUR 320,000.- (three hundred and twenty thousand euros) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.
- 7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at EUR 166,820,000.- (one hundred sixty six million eight hundred and twenty thousand euros), represented by 1,668,200 (one million six hundred sixty eight thousand two hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all fully paid in.»

#### Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

#### Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately four thousand nine hundred euro (EUR 4,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre, à 14.30 heures,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

# A comparu:

Maître Baudouin Mathieu, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 106.559, (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le Conseil de gérance de la Société en date du 19 octobre 2006.

Une copie de laquelle restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement. Lequel comparant, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 668 du 7 juillet 2005, page 32052. Ces statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1273 du 7 juillet 2006.
- 2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 166.500.000,- (cent soixante-six millions cinq cent mille euros) représenté par 1.665.000 (un million six cent soixante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.
- 3. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) représenté par 5.000.000 (cinq millions) de parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.
- 4. Lors de sa réunion du 19 octobre 2006, le Conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros) dans les limites du capital social autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 166.500.000,- (cent soixante-six millions cinq cent mille euros) au montant de EUR 166.820.000,- (cent soixante-six millions huit cent vingt mille euros) par l'émission de 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.
- 5. Lors de la même réunion, le Conseil de gérance a accepté la souscription des 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles parts sociales de la Société par la société CEMEX ESPAÑA S.A., une société organisée selon les lois espagnoles, ayant son siège social à Calle Hernández de Tejada n° 1, Madrid 28027, Espagne, associée unique de la Société, en contrepartie d'un paiement en espèces de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros) fait à la Société.
- 6. Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.
- 7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 166.820.000,- (cent soixante six millions huit cent vingt mille euros), représenté par 1.668.200 (un million six cent soixante-huit mille deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes entièrement libérées.».

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés tel qu'amendé, il a vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de la dite loi ont été remplies.



Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à EUR 4.900,- (quatre mille neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, au jour mentionné au début du présent acte.

Le présent acte ayant été lu et traduit dans une langue connue du comparant, lequel est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 84, case 7. – Reçu 3.200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

G. Lecuit.

(126199.4/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

G. Lecuit.

(126200.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

### ArieRE1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 99.366.

# DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr Arie Ofri, company director, born on February 28th, 1952 in Israël residing at 4 Weizmann Street, Asia House, Tel-Aviv 61336 (Israël),

by virtue of a proxy given on August 31st, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ArieRE1, S.à r.l., having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 3, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 419 of April 20th, 2004;
- that the capital of the corporation ArieRE1, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid;
- that Mr Arie Ofri, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company ArieRE1, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
  - that Mr Arie Ofri, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of ArieRE1, S.à r.l., declares:
  - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
  - that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of ArieRE1, S.à r.l. is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.



#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

### A comparu:

Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Arie Ofri, administrateur de société, né le 28 février 1952 en Israël, demeurant à 4 Weizmann Street, Asia House, Tel-Aviv 61336 (Israël),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 août 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ArieRE1, S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 20 avril 2004;
- que le capital social de la société ArieRE1, S.à r.l., précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées:
- que Monsieur Arie Ofri, prénommé, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée ArieRE1, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Monsieur Arie Ofri, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ArieRE1, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
  - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
  - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société ArieRE1, S.à r.l. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de mauvaise gestion volontaire;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

# Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

G. Lecuit.

(126224.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# DHP PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich. R. C. Luxembourg B 95.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22 décembre 2006.

DHP PRESS S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126469.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



# ETS KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam. R. C. Luxembourg B 28.312.

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETS KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 28.312, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 août 1999 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 16 novembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Monsieur Marc Giorgetti, entrepreneur de construction, demeurant à Dondelange

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Giorgetti, entrepreneur de construction, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de construction, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

- 1. Modification des statuts en vue de la création de trois catégories de membres du conseil d'administration
- Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide de créer trois catégories de membres du conseil d'administration dénommés «administrateurs A», «administrateurs B» et «administrateurs C».

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les membres du conseil d'administration sont répartis en trois catégories d'administrateurs, à savoir les administrateurs A, les administrateurs B et les administrateurs C.

Toute référence faite ci-après aux «administrateurs» doit être interprétée comme une référence aux administrateurs A et/ou aux administrateurs B et/ou aux administrateurs C, selon le contexte et si applicable.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et ils sont toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: «**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transformer le mandat de l'actuel administrateur suivant en mandat d'administrateur A savoir

a. Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de construction, né le 4 août 1953 à Luxembourg, demeurant à 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg, administrateur-délégué

L'assemblée générale décide de transformer le mandat des actuels administrateurs suivants en mandat d'administrateur B. savoir:

a. Monsieur Paul Feider, économiste, né le 9 mars 1962 à Luxembourg, demeurant à 2, rue de la Solidarité L-8020 Strassen,



- b. Monsieur Marc Giorgetti, entrepreneur de construction, né le 19 août 1961 à Luxembourg, demeurant à 2, route de Luxembourg L-7423 Dondelange,
- c. Monsieur Paul Giorgetti, entrepreneur de construction, né le 30 août 1958 à Luxembourg, demeurant à 102, rue Kohlenberg, L-1870 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de transformer le mandat des actuels administrateurs suivants en mandat d'administrateur C, savoir:

- a. Monsieur Jean Nickels, ingénieur technicien, né le 20 octobre 1952 à Luxembourg, demeurant à 4, rue de la Gare, L-9184 Schrondweiler,
- b. Monsieur Hervé Syberts, ingénieur civil, né le 19 mai 1975 à Luxembourg, demeurant à 25, Krokelshaff, L-5722 Aspelt

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte. Signé: M. Giorgetti, P. Giorgetti, R. Kuhn, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

F. Baden.

(126251.3/200/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# ETS KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R. C. Luxembourg B 28.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(126252.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# REPCO 18 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.979.

In the year two thousand six, on the tenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of REPCO 18 S.A., a company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler, known as Maître Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, dated on December 27, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on March 23, 2006, number 607 registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 112.979. The articles of association have been amended for the last time by virtue of a deed of Maître Jean Seckler dated on July 31, 2006, not yet published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Maître Catherine Delsemme, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

- I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 2,396,530.- (two millions three hundred ninety six thousand five hundred thirty Euro) divided into 179,979 A Shares and 59,674 B Shares (the A Shares and together with the B Shares being «the Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.
  - II.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Modification of Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:
- 1.1 «Art. 8.1. The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»
- 1.2 «Art. 8.9. Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in



the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»

1.3 «Art. 8.11. A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

- 1.4 «Art. 11. paragraph 2. The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»
- 1.5 «Art. 14.2. None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»
- 1.6 «Art. 16.2. It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»
- 1.7 «Art. 18.2. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.
- **Art. 18.3.** A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours »
- 2. Granting of authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;
  - 3. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

# First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to modify Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraph 2; 14.2; 16.2; 18.2 and 18.3 of the articles of association of the Company so as to give them the following content:

- 1.1 «Art. 8.1. The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»
- 1.2 **«Art. 8.9.** Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.»
- 1.3 «Art. 8.11. A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.»

- 1.4 «Art. 11. paragraph 2. The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.»
- 1.5 «Art. 14.2. None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.»



- 1.6 «Art. 16.2. It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.»
- 1.7 «Art. 18.2. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.
- Art. 18.3. A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.»

#### Second resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolved to grant authorisation to (i) any director of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN & PARTNERS to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

# Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de REPCO 18 S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.979, constituée en vertu d'un acte du notaire Léon Thomas Metzler, connu sous le nom de Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 23 mars 2006, numéro 607. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean Seckler en date du 31 juillet 2006, non encore publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutatrice Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente, le secrétaire et la scrutatrice dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur le mandataire, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

La présidente déclare et requiert du notaire d'acter que:

- I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de EUR 2.396.530,- (deux millions trois cent quatre vingt seize mille cinq cent trente euros) représenté par 179.979 Actions A et 59.674 Actions B, (les actions A et les Actions B sont désignées ensemble comme les «Actions»), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y eu de convocation préalable.
  - II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:
- 1. Modification des Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:
- 1.1 «Art. 8.1. Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»
- 1.2 «Art. 8.9. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»



- 1.3 «Art. 8.11. Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.
- La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»
- 1.4 «Art. 11. paragraphe 2. Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»
- 1.5 «Art. 14.2. Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»
- 1.6 «Art. 16.2. L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»
- 1.7 «Art. 18.2. Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»
- «Art. 18.3. Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»
- 2. Autorisation donnée à (i) tout administrateur de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.
  - 3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les Articles 8.1; 8.9; 8.11; 11 paragraphe 2; 14.2; 16.2; 18.2 et 18.3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

- 1.1 «Art. 8.1. Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.»
- 1.2 «Art. 8.9. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.»
- 1.3 «Art. 8.11. Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.»

- 1.4 «Art. 11. paragraphe 2. Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.»
- 1.5 «Art. 14.2. Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.»
- 1.6 «Art. 16.2. L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.»
- 1.7 «Art. 18.2. Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.»



«Art. 18.3. Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'autoriser (i) tout administrateur de la Société ou (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS, Luxembourg, à effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, C. Delsemme, D. Kolbach, I. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 35, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2006.

J. Seckler.

(126497.2/231/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# REPCO 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 112.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

(126499.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# CAR PHONE SYSTEM, Société Anonyme. Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.804.

Constituée par acte authentique de maître Urbain Tholl, notaire à Mersch, le 12 septembre 2000 et publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 22 février 2001 sous le numéro C-N° 139.

Extrait du rapport du Conseil d'Administration du 9 septembre 2005

Il résulte du rapport du Conseil d'Administration du 9 septembre 2005 que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Nomination de Monsieur Damien Goovaerts demeurant à B - 6780 Messancy, 3, rue de la Halte, au poste d'administrateur et d'administrateur - délégué avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature en lieu et place de Monsieur Goovaerts Bernard décédé le douze mai 2005.

Steinfort, le vendredi 09 septembre 2005.

Pour extrait conforme

D. Goovaerts

Administrateur - délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126476.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



# DSTI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.490.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

(126470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 45.188.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

(126471.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

### LEI SPV II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 121.740.

# **STATUTES**

In the year two thousand six, on the twentieth day of October. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l. SICAR, a Luxembourg Société d'Investissement en Capital à Risque having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 37.974, here represented by Henny Sol, jurist, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

# Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

# 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name of LEI SPV II, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 5, 6, 7 and 12 the exceptional rules applying to one member companies.

# 2. Corporate objectives

- 2.1 The corporate objects of the Company are to:
- 2.1.1 evaluate, make and actively manage investments in real estate-related income-bearing debt instruments and other forms of real estate related income bearing securities (including, but not limited to, commercial mortgage backed securities, mezzanine debt, B notes and distressed debt) directly or indirectly backed by mortgages on, or other security interests in, primarily office, industrial and multifamily residential properties located in the member countries of the European Union, Switzerland or elsewhere in Europe, except in the United Kingdom;
- 2.1.2 acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or issue of financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds and certificates, convertible or not) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;
- 2.1.3 provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).
  - 2.2 The Company may in particular:
  - 2.2.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company;
- 2.2.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments on a private basis;



- 2.2.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;
- 2.2.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg.
- 2.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31st, 1929 on holding companies.

### 3. Duration

- 3.1 The Company is formed for an unlimited period.
- 3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

# 4. Registered office

- 4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.
- 4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 4.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers.
  - 4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

### 5. Corporate capital

- 5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) Shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.
- 5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

# 6. Shares

- 6.1 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Transfer of shares

- 7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

# **Management**

# 8. Board of managers

- 8.1 The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.
- 8.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).
- 8.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

### 9. Powers of the board of managers

- 9.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.
- 9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.
- 9.3 The Company shall be bound by the sole signature of a single manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the manager.
- 9.4 The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 9.5 The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

# 10. Meetings and decisions of the board of managers

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.



- 10.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.
- 10.3 The meetings of the board of managers are convened by any manager.
- 10.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.
- 10.5 A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.
- 10.6 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.
- 10.7 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.
- 10.8 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

# 11. Liability of managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Shareholders' decisions

# 12. Shareholders' meetings and decisions

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 12.2 In case of a plurality of shareholders, the holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 12.3 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
  - 12.4 Each share entitles to one vote.
- 12.5 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of all the shareholders.
- 12.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.
- 12.7 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.
  - 12.8 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.
- 12.9 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

# 13. Annual general meeting of shareholders

- 13.1 Should the Company have more than twenty-five shareholders, one annual general meeting must be held each year on the first Friday of May.
- 13.2 Should the Company have less than twenty-five shareholders, the general meeting of shareholders, shall approve the annual accounts each year within six months after the close of the financial year of the Company. Such shareholders decisions can either be taken at a duly convened shareholders meeting (to be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting) or in writing in accordance with Article 12.2 of the present Articles.

# Financial year - Balance sheet

# 14. Financial year

The Company's financial year starts on the first day of December and ends on the last day of November of each year.

# 15. Adoption of financial statements

- 15.1 At the end of each financial year, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.
- 15.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office.

# 16. Distribution rights

- 16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 16.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

# Winding-up - Liquidation

# 17. Dissolution, Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.



- 17.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.
- 17.3 At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, share-holders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

# Applicable law

### 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

# Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30th November 2007.

# Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l. has subscribed for all the 125 shares issued

All these shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

# Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred Euro.

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- (1) Are appointed as managers for an undetermined period:
- Mark Griffith, born on May 12th, 1956 in Ohio, United States of America, having his professional address at 34th Floor, 25 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB;
- Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Alan Botfield, born on December 22, 1970 in Sterling, United Kingdom, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; who accept.

In accordance with article 9.3 of the Articles, the Company shall be bound by a sole signature of a single manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the manager.

The Company shall have its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

### A comparu:

LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l. SICAR, une Société d'Investissement en Capital à Risque constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 37.974

ici représentée par Henny Sol, juriste, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# Objet - Durée - Dénomination - Siège

# 1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de LEI SPV II, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5, 6, 7 et 12 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



### 2. Objet social

- 2.1 L'objet social de la Société est de:
- 2.1.1 évaluer, faire et gérer activement des participations dans des instruments de dettes rémunérés en relation avec l'immobilier et d'autres formes de valeurs mobilières en relation avec des revenus immobiliers (y compris, mais sans être limité à, des valeurs mobilières garanties par des hypothèques commerciales, dette mezzanine, obligations B et dette «en difficultés» («distressed debt») garanties directement ou indirectement par des hypothèques sur, ou d'autres garanties dans, principalement des immeubles de bureaux, industriels ou résidentiels multi-familiales situés dans les pays membres de l'Union européenne, de la Suisse ou ailleurs en Europe, sauf en Grande-Bretagne;
- 2.1.2 acquérir et détenir des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'émettre des instruments financiers de dettes (y compris, sans être limité à des titres de dette, obligations et certificats, convertibles ou non), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, développer et gérer cette détention d'intérêts; et
- 2.1.3 fournir du financement direct ou indirect et/ou des services financiers, ainsi que de l'assistance administrative y relative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère dispose d'un intérêt direct ou indirect, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées «Sociétés Liées», et chacune étant désignée comme une «Société Liée»).
  - 2.2 La Société pourra en particulier:
- 2.2.1 faire des investissements que ce soit directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société;
- 2.2.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital sur une base privée;
  - 2.2.3 avancer, prêter ou déposer de l'argent ou donner un crédit à toute Société Liée;
- 2.2.4 faire des garanties, gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par un engagement personnel ou par hypothèque ou d'une charge sur tout ou partie des avoirs de propriété (présents ou futurs) de l'entreprise ou par toute ou n'importe laquelle de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou de tout directeur, gérant ou tout autre agent de la Société ou de toute Société Liée, et de fournir toute assistance aux Sociétés Liées, dans les limites prévues par le droit luxembourgeois.
- 2.3 La Société peut en plus faire toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières, et, en général, toute transaction nécessaire ou utile à la réalisation de son objet social ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines tel que précédemment décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de l'objet social dans tous les domaines précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### 3. Durée

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils ou faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

# 4. Siège social

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siége de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.
- 4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 4.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.
  - 4.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

# Capital - Parts sociales

# 5. Capital social

- 5.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cents vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).
- 5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

### 6. Parts sociales

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

# 7. Cession de parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que par l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

#### Gérance

### 8. Conseil de gérance

- 8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.
- 8.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.
- 8.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

### 9. Pouvoirs du conseil de gérance

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
- 9.3 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, par la signature de toute personne à ce déléguée par le Gérant.
- 9.4 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.
- 9.5 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

# 10. Réunions et décisions du conseil de gérance

- 10.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.
  - 10.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.
  - 10.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.
- 10.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.
  - 10.5 Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.
- 10.6 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.
- 10.7 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.
- 10.8 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

# 11. Responsabilité des gérants

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

### 12. Réunions et décisions des associés

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 En cas de pluralité d'associés, la tenue de l'assemblée générale n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le libellé exacte des résolutions ou décisions à être prises et émettra son vote par écrit.
- 12.3 Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.
  - 12.4 Chaque part sociale donne droit à une voix.
- 12.5 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. La nationalité de la Société peut seulement être changée de l'accord unanime de tous les associés.
- 12.6 Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le conseil de gérance ou à la demande des associés représentant 50% ou plus du capital social émis de la Société.
- 12.7 Une telle assemblée générale des associés peut être tenue aux lieux et moments indiqués tel que spécifié dans la convocation respective.
- 12.8 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales des associés par une autre personne, associée ou non
- 12.9 Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.



# 13. Assemblée générale annuelle des associés

- 13.1 Lorsque la Société a plus de vingt-cinq associés, une assemblée générale des associés doit être tenue chaque année le premier jour de mai.
- 13.2 Lorsque la Société a moins de vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés devra approuver les comptes annuels chaque année dans les six mois suivant la fin de l'exercice social de la Société. Ces décisions des associés peuvent soit être prises lors d'une assemblée générale des associés dûment convoquée (à être tenue aux lieux et moments indiqués dans les notices de convocations respectives) ou par écrit en conformité avec l'Article 12.2 des présents Statuts.

# **Exercice social - Comptes annuels**

# 14. Exercice social - Comptes annuels

L'exercice social de la Société commence le premier jour de décembre et se termine le dernier jour de novembre de chaque année.

# 15. Adoption des rapports financiers

- 15.1 A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Chaque associé (ou son mandataire nommé) peut obtenir communication des comptes annuels au siège social de la Société.

# 16. Répartition des bénéfices

- 16.1 Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 16.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

# **Dissolution - Liquidation**

# 17. Dissolution - Liquidation

- 17.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés.
- 17.2 L'associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tout l'actif et passif, connu ou inconnu, de la Société.
- 17.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

# Loi applicable

# 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2007.

# Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la préqualifiée LNR EUROPE INVESTORS, S.à r.l. déclare souscrire l'ensemble des 125 parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

# Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Mark Griffith, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1956 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 40 Marsh Wall, E14 9TP Londres, Royaume-Uni;
- Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Alan Botfield, administrateur de sociétés, né le 22 décembre 1970 à Sterling, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, par la signature de toute personne à ce déléguée par le Gérant.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.



#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le

Signé: H. Sol, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 8, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129405.3/211/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

# HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 98.804.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(126472.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 98.804.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(126474.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

### DOMAINE VITICOLE HAREMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.

R. C. Luxembourg B 36.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

M. Mannes

Le gérant

(126482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# DOMAINE VITICOLE HAREMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.

R. C. Luxembourg B 36.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

M. Mannes

Le gérant

(126485.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



# DHP PRESS, Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 95.210.

Constituée par acte authentique de maître Urbain Tholl, notaire à Mersch, le 16 juillet 2003 et publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 16 septembre 2003 sous le numéro C-N° 949.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du mercredi 7 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du mercredi 7 juin 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Révocation du mandat de commissaire attribué à la société FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l. dont le siège social est sis L 5969 Itzig, rue de la Libération 83.
- Nomination au poste de commissaire pour une durée de six années de la société GESTION COMPTABLE ET FIS-CALE S.A. (G.C.F. S.A.) dont le siège social est sis L 8469 Gaichel, Maison 4.

Le mandat ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Steinfort, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

R. Henry

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126477.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# BERLAGE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 111.876.

Suite à la notification de la cession de 450 parts sociales effectuées en date du 11 octobre 2006 par l'associé unique LUXEMBOURG FINANCE HOUSE, S.A., à la société BREEVAST B.V., le capital de la société BERLAGE, société à responsabilitée limitée, est désormais détenue comme suit:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. BREEVAST B.V.	50 450
Le 11 octobre 2006.	
Pour avis	
Signature	

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Part

(126479.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# TIGER FIDUCIAIRE S.C., Société Civile.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 197, rue de Belvaux. R. C. Luxembourg E 3.249.

Assemblée générale extraordinaire

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 2 septembre 2006, que la société TIGER FIDUCIAIRE S.C.

a changé d'adresse, que le nouveau siège social de la société TIGER FIDUCIAIRE S. C. est situé à 197, rue de Belvaux à L-4026 Esch-sur-Alzette.

Signé en autant d'exemplaires que de parties contractantes ayant un intérêt distinct, à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2006.

Signature(s) sous seing privées, précédées de la mention manuscrite «lu et approuvé».

Signatures

Associés

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(126547.4//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



# DOMAINE VITICOLE HAREMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg. R. C. Luxembourg B 36.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

M. Mannes

Le Gérant

(126486.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# DOMAINE VITICOLE HAREMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg. R. C. Luxembourg B 36.022.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

M. Mannes

Le Gérant

(126487.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# DAY TIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 108.827.

L'an deux mille six, le trois novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme DAY TIME S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.827, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 26 octobre 2005. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte à 15 heures.

L'assemblée générale est présidée par Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Antoinette Qureshi, employée privée, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché.

L'assemblée élit scrutatrice Madame Muriel Trap, employée privée, demeurant à L-5555 Remich, 12, place du Marché. Madame la présidente expose:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les (3.100) trois mille cent actions d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de (31.000,00 EUR) trente et un mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social.
- 2. Acceptation à la souscription des actions nouvelles.
- 3. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la société.
- 4 Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social qui est fixé à (31.000,00 EUR) trente et un mille euros, représenté par (3.100) trois mille cent actions de (10,00 EUR) dix euros chacune, de (369.000,00 EUR) trois cent soixante-neuf mille euros par l'émission de (36.900) trente-six mille neuf cents actions nouvelles d'une valeur no-



minale de (10,00 EUR) dix euros chacune pour le porter à (400.000,00 EUR) quatre cent mille euros, représenté par (40.000) quarante mille actions d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la souscription de l'actionnaire existant aux (36.900) trente-six mille neuf cents actions nouvelles émises.

Le souscripteur déclare souscrire l'intégralité des actions émises et déclare avoir intégralement libérer les actions, ainsi nouvellement souscrites par un versement en espèces.

La preuve de la libération est prouvée par un certificat de blocage émis par une Banque de la Place de Luxembourg. Ledit certificat restera annexé aux présentes.

### Troisième résolution

En vertu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'Article cinq, alinéa 1er des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1**er. Le capital social souscrit est fixé à (400.000,00 EUR) quatre cent mille euros, représenté par (40.000) quarante mille actions d'une valeur nominale de (10,00 EUR) dix euros chacune».

Les autres paragraphes de l'article cinq restent inchangés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 15h30.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schneider, A. Qureshi, M. Trap, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2006, vol. 471, fol. 18, case 1. – Reçu 3.690 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129437.3/5770/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

# DAY TIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 108.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129440.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

## LARK CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 62.604.

\_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 31 août 2006

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement des sociétés DMC, S.à r.l., EFFIGI, S.à r.l. et LOUV, S.à r.l. qui ne souhaitaient plus se présenter aux suffrages, et ce pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour LARK CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126583.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



## TITANIC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 105.113.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 septembre 2006

Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L - 2086 Luxembourg au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126489.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# DocM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 103.416.

Par résolution circulaire en date du 27 juillet 2006, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1er juin 2006.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126502.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

## GESINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2006

Le mandat de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes n'est pas renouvelé. La société CO-FES S.A. siège social au 10, Cours de Rive, case postale 3096, CH-1211 Genève 3, est élue Commissaire aux Comptes pour une période de 1 an.

Pour la société

GESINT HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126567.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 63, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 92.149.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**BLUE INTERNATIONAL S.A.** 

Signature

Un mandataire

(126600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



## HELENA TECH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 79.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2006

Monsieur Norbert Schmitz domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES SA., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans domicilié au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

HELENA TECH INVEST HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126572.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

### ARAGON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 121.745.

### **STATUTES**

In the year two thousand six, on the nineth of November.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

There appeared:

INTERNATIONAL SHIP MANAGEMENT B.V., (1043 BW) Amsterdam Naritaweg, 165,

here represented by Doris Marliani, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ARAGON LUX, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro represented by 500 shares of EUR 25.- each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase



price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 18.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



### Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

### Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Doris Marliani, professionally residing in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
- Bouchra Akhertous, professionally residing in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes. Each with individual power of signature.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

INTERNATIONAL SHIP MANAGEMENT B.V., (1043 BW) Amsterdam Naritaweg, 165,

ici représentée par Doris Marliani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: ARAGON LUX, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.



- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



### Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à (...)

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ. (...)

## Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Doris Marliani, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
- Bouchra Akhertous, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: D. Marliani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 31, case 1. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129487.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

# NAVAREZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.647.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2006

Une erreur s'est glissée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2006, à savoir que le mandat de la société FMS SERVICES SA, dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008 et non de 2012.

Pour la société NAVAREZ S.A.

N. Schmitz

Administrateur

SGA SERVICES

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126578.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 65.811.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(126607.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.



## FIGUPAR S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 70.301.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en date du 25 octobre 2006 à 17h30 que:

- 1. le siège social de la Société a été transféré du 72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 33, L-1331 Luxembourg;
- 2. la gestion journalière à été délégué à Monsieur Guy Meert en tant que administrateur délégué pour une période de six années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05941. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(126601.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

# **GEFIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs. R. C. Luxembourg B 26.593.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEFIREX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 18 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 octobre 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 22 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Recule, avec adresse professionnelle à Wiltz,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier t'Kint, avec adresse professionnelle à Béreldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Remich.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Acceptation de la démission d'un (1) administrateur et nomination d'un (1) nouveau administrateur.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR), sans émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenteé par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, par incorporation de réserve.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de quarante-six mille sept cent cinquante euros (46.750,- EUR) pour le porter de son montant acutel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de soixante-dix-sept mille sept cent cinquante euros (77.750,- EUR) par un apport en nature, et par la création et l'émission de mille huit cent quatre-vingt-cinq (1.885) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et acceptation du rapport du réviseur d'entreprise.
  - 4) Souscription et libération.
  - 5) Modification correspondante de l'article 3 des statuts.
  - 6) Divers.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
  - IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

# Première résolution

L'assemblée accepte la démission de:

- Madame Elizabete Semedo Gonçalves, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement un nouveau administrateur, à savoir:



- Monsieur Didier t'Kint, ingénieur, né à Bruxelles (Belgique), le 18 septembre 1953, demeurant professionnellement à L-7260 Béreldange, 12, rue Adolphe Weis.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2010.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR), sans émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à un monant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, par incorporation de reserve.

### Troisième résolution

L'assemblée décide dans un deuxième temps d'augementer le capital social à concurrence de quarante-six mille sept cent cinquante euros (46.750,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de soixante-dix-sept mille sept cent cinquante euros (77.750,- EUR) par un apport en nature d'une avance consentie par un actionnaire, à savoir Monsieur Frédéric Fagnoul, et par la création et l'émission de mille huit cent quatre-vingt-cinq (1.885) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

## Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 4 septembre 2006 par Monsieur Pierre Alcover, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Au terme de mes diligences effectuées en conformité avec les recommandations professionnelles de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises applicable à cette mission et compte tenu du caractère conventionnel de la rémunération attribuée en contrepartie, je suis d'avis qu'aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

## Souscription et libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Frédéric Fagnoul, demeurant à Sprimont, ici représenté par Monsieur Georges Recule, avec adresse professionnelle à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Sprimont le 23 octobre 2006, détenant jusqu'à présent une (1) action et déclarant souscrire à mille huit cent quatre-vingt-cinq (1.885) actions qu'il libère intégralement par apport en nature au moyen de l'incorporation d'une partie d'avances.

# Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix-sept mille sept cent cinquante euros (77.750,- EUR), représenté par trois mille cent trente-cinq (3.135) actions sans désignation de valeur nominale.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: G. Recule, D. t'Kint, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2006, vol. 471, fol. 17, case 4. – Reçu 467,63 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129441.3/5770/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

## GEFIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs. R. C. Luxembourg B 26.593.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129443.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.



## LOTHARINGIE ECOLOGIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 121.750.

### **STATUTS**

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

### A comparu:

Monsieur Thomas Nasri, conseil aux entreprises, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, bd Joseph II.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes, et dont il a arrêté les statuts comme suit.

- Art. 1<sup>er</sup>. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'environnement écologique au profit du développement durable, l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur, dans l'habitat, l'artisanat, le commerce, l'industrie, les loisirs, les espaces verts, les parkings, les voiries, l'assainissement et le traitement des eaux usées, les nouvelles énergies liées à la géothermie, le solaire, l'énergie éolienne, la commercialisation, le développement, la communication, la gestion de construction, l'assistance et la maitrise d'ouvrage, la promotion de lotissements, l'activité de marchand de biens, la conception, la production, l'achat, la revente, l'installation de tous types de produits lies directement ou indirectement à la domotique et à la téléphonie, ainsi que toutes activités se rapportant à la vente, la maintenance, le dépannage de tous systèmes informatiques.

La société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou tout autre manière, et toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social ou son extension. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

- Art. 3. La société prend la dénomination de LOTHARINGIE ECOLOGIE, S.à r.l.,
- Art. 4. Le siège social est établi au Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu, par simple décision du ou des associés d'un commun accord.

- Art. 5. La durée de société est indéterminée.
- Elle commence à compter du jour de sa constitution.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,00 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 parts sociales (cinq cents) de 25,00 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Thomas Nasri, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de 12.500,00 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dés maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation, moyennant un préavis de six mois à donner par lettre recommandée avec accusé de réception.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



- Art. 12. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la société.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges sociales, amortissements et moins values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, selon les dispositions légales, le solde est laissé à la libre disposition de l'ensemble des associés.

- Art. 16. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et bilan au siège social de la société.
- Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se référent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

# Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### Frais

Les parties ont évalués le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à la charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.000,00.

### Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique prend les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Dieter Kundler, employé privé, demeurant au 37, rue Emmanuel Servais, L-7565 Mersch.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes au nom de la société par sa seule signature.

2.- Le siège social de la société est établi au 11A, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Nasri, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2006, vol. 438, fol. 76, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129519.3/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

# **BLU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 82.385.

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BLU INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1159 du 13 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième mardi du mois de juin à 10:00 heures.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, dans la version anglaise et française, afin de leur donner désormais la teneur suivante:

- «Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2007.»
- «Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10:00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Schaack, C. Orban, A. S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2006, vol. 471, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

(129504.2/5770/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

### **BLU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 82.385.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(129505.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck